

COMMENT L'UTILISER ?

Le chéquier pourra être utilisé chez les partenaires du Conseil départemental jusqu'au 16 juin 2027.

Il suffit de présenter une pièce d'identité (carte d'identité, passeport, livret de famille) et un chèque PASSCANTAL comme moyen de paiement de l'activité et de compléter le règlement.

Exemple :

Une journée en centre de loisirs est facturée à la famille 18€. La famille peut régler avec 3 chèques «accueil de loisirs et séjours» de 5€ et compléter son paiement de 3€ en espèces ou avec un chèque bancaire.



**VOUS POUVEZ CUMULER
LES CHÈQUES PASSCANTAL :**

Cumulez les chèques de 18€ et 5€ pour une cotisation annuelle, une licence, un abonnement, un stage dans le domaine sportif ou culturel.

Ces chèques sont également cumulables avec les chèques activités saisonnières, dans le cadre d'un stage, sous réserve que l'activité ait lieu du 17 juin 2026 au 15 septembre 2026 ou du 12 décembre 2026 au 31 mars 2027.

Le chèque activités sportives ou culturelles ou de loisirs de 5€ n'est pas cumulable, s'il s'agit d'une entrée dans une structure proposant une activité dite de loisirs (ex : parcs d'attraction, structures gonflables, aquapark, espace game...).

OÙ UTILISER LES CHÈQUES ?

Les partenaires, clubs, associations, centres de loisirs... sont répertoriés dans le guide qui est disponible sur www.cantal.fr. Le guide des partenaires est régulièrement mis à jour sur le site.



Renseignements complémentaires :

04 71 46 21 03

www.cantal.fr

EN RÉSUMÉ

**Commandez et payez
votre chéquier en ligne sur cantal.fr**

ou alors :

Récupérez

Le bon de commande PASSCANTAL

Justifiez et réglez

**Pièce d'identité, justificatif de résidence principale dans
le Cantal + règlement de 8€**

Envoyez ou déposez

au Conseil départemental du Cantal

Recevez

sous 15 jours votre chéquier PASSCANTAL

(En cas de perte ou de vol, le chéquier n'est ni remboursé, ni réédité)

cantal
ouvert

pass cantal

EN 2026 / 2027 BOOSTE TES ACTIVITÉS !

8€ = 100€

POUR LES 3 / 17 ANS

Chaque jour à vos côtés

cantal
LE DÉPARTEMENT

Ne pas jeter sur la voie publique.

Sport | Culture Sport | Culture | Loisirs Cinéma Livre | Musique
Activités saisonnières | Ski Alpin | Accueil de loisirs | Séjour



POURQUOI COMMANDER LE CHÉQUIER ACTIVITÉS PASSCANTAL ?

- Faciliter l'accès des jeunes cantaliens aux activités culturelles, sportives et de loisirs.
- Faire connaître et renforcer la fréquentation des structures cantaliennes.
- Permettre aux jeunes de fréquenter des accueils de loisirs ou encore de participer à des séjours.

A qui s'adresse le chéquier activités

Le chéquier activités PASSCANTAL est destiné à tous les jeunes cantaliens âgés de 3 à 17 ans (nés entre le 1^{er} janvier 2009 et le 31 décembre 2023). Soit environ 20 000 jeunes.

COMPOSITION DU CHÉQUIER ACTIVITÉS

1 chèque activités sportives ou culturelles pour une adhésion, un abonnement ou un stage	18€
1 chèque activités sportives ou culturelles (dont UNSS) pour de la découverte, des entrées, des spectacles	5€
1 chèque activités sportives, culturelles ou loisirs pour de la découverte, des entrées, des spectacles	5€
2 chèques cinéma	3€
2 chèques achat de livres ou partitions de musique	4,5€
2 chèques activités saisonnières estivales ou hivernales (à utiliser du 17 juin 2026 au 15 septembre 2026 : activités estivales, ou du 12 décembre 2026 au 31 mars 2027 : activités hivernales)	8€
2 chèques « Ski Alpin »	8€
5 chèques accueil de loisirs et séjour	5€

Soit **16 chèques** d'une valeur totale de **100€**

COMMENT OBTENIR LE CHÉQUIER ?

Commandez et payez votre chéquier en ligne sur cantal.fr



ou alors :

En fournissant à partir du 13 mai 2026 et jusqu'au 30 avril 2027 :

1 UN BON DE COMMANDE

disponible au Conseil départemental, auprès des Mairies, Communautés de Communes, Points Information Jeunesse, Centres sociaux, écoles, collèges ou lycées, ou sur le site cantal.fr

3 8^e SOUS FORME DE CHÈQUE

(libellé à l'ordre du Régisseur du PASSCANTAL) ou en espèces (règlement au Conseil départemental)

2 UN JUSTIFICATIF D'ÂGE

(carte d'identité, livret de famille ou passeport) s'il s'agit d'une 1^{ère} demande.

+ UN JUSTIFICATIF DE RÉSIDENCE PRINCIPALE DANS LE DÉPARTEMENT DATANT DE MOINS DE 12 MOIS des représentants légaux (feuille d'imposition, facture d'électricité), s'il s'agit d'une 1^{ère} demande ou d'un déménagement.

4 ENVOYEZ OU DÉPOSEZ LE TOUT

Au Conseil départemental Service Éducation et Jeunesse
28, Avenue Gambetta
15015 AURILLAC Cedex

15 jours plus tard, le chéquier personnalisé arrivera chez vous !